



Vente de mon vehicule la personne a t elle le droit de se retract

Par **papouille**, le **25/02/2016** à **07:34**

Bonjour j ai vendu mon scenic hier la personne qui la acheter la essayer la vieille . quand il et reparti avec le vehicule il me telephone pour me dire que dans les cote le vehicule n avance pas beaucoup le ct et ok moins de 6 mois il veut me rendre le voiture je l avait mi a 1900 et je les descendu a 1500 il veut porter plainte il me dit que c est le turbo alors que celui ci a etait changer et que sa doit etre le débit d air a controler .
a t il le droit

Par **janus2fr**, le **25/02/2016** à **12:13**

Bonjour,
Votre acheteur n'a aucun droit de rétractation.
Son seul recours serait une action en vice caché, mais c'est à lui de démontrer un vice caché.
Il doit donc démontrer (par expertise) qu'une panne existait au moment de la vente et qu'il lui était impossible de le voir malgré examen attentif et essai du véhicule.